



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **52-09**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 1^{er} décembre 2009**

Le premier décembre deux mille neuf, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 16 novembre 2009

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 13 Votants : 14

Présents : Mmes BROUZET, CARRIER, DIDIER, GONNET, MASTROMAURO, SAUNIER-PLUMAZ, TESSAIRE, MM BAFFERT, BOULARD, GILABERT, MOLINARO, REPELLIN, ROUX,

Absents excusés : MM CARBONARI, COIGNÉ, JULLIEN, GAUTHIER, Mme FRIER

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du quorum : 10

OBJET : ETABLISSEMENTS SPORTIFS

Gymnase Aristide Bergès : modification de la tarification des salles annexes.

Rapporteur : Michal BAFFERT

Le Vice-président expose au comité syndical,

Par décision du bureau syndical du 1^{er} juillet 2009, la nouvelle tarification des salles du complexe sportif Aristide Bergès a été adoptée.

Au motif :

Considérant l'ouverture de la nouvelle salle Belledonne et la création des salles annexes supplémentaires (musculation et petite salle).

Considérant la tarification en vigueur au 30 juin 2009 qui ne tenait pas compte des salles supplémentaires et des investissements de la salle Belledonne.

Considérant la nécessité de revoir les tarifs en raison des travaux réalisés sur la salle Belledonne et la création des salles annexes supplémentaires (musculation et petite salle).

Considérant que les éléments de calcul du prix horaire des salles sportives n'ont pas été modifiés (surface et volume des salles). Sauf pour les salles au forfait : salle de réunion, bars.

Considérant la modification du prix des salles au forfait : -salle de réunion : inchangée à 10 € de l'heure,
-les 2 bars désormais intégrés dans la tarification des salles Vercors et Belledonne (auparavant : 20 € de l'heure)
- la tarification du club house à 20€ de l'heure correspondant à l'ancienne tarification du bar, au motif que les bars étant désormais intégrés dans le coût des salles, le club house ne devant servir qu'à titre exceptionnel.

Considérant qu'après 3 mois de fonctionnement, le club house est utilisé de manière régulière,

Il est proposé au comité syndical de modifier la tarification du club house et de forfaitiser son coût pour deux heures d'utilisation et non plus à l'heure.

De fixer la tarification du club house à 20 € pour deux heures d'utilisation et de veiller à ce que le club house ne soit donné qu'au heures d'après matchs.

Après débat, il est proposé au comité syndical

- ↪ VALIDER LA TARIFICATION TELLE QU'ELLE EST PRESENTEE EN ANNEXE
- ↪ VALIDER LA MODIFICATION DE LA TARIFICATION DU CLUB HOUSE.

Le comité syndical après débat

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 2 décembre 2009

Le Président,
Michel BAFFERT

**UTILISATION DU COMPLEXE SPORTIF Aristide Bergès
CALCUL DU COUT : ELEMENTS DE FACTURATION**

Réf :coûtfonctBergès

Salles	SURFACE			VOLUME		SURFACES PONDEREES A/Cpt de 2009	COUT /H /SALLE
	lxL	M2	%	M3	%	Coeff.de pondération	
Salle Vercors Le bar est associé	46x31	1426	42,62	14260	52,90	Sur+vol/2 0,475	66 €
Salle Belledonne Le bar est associé	42x26	1092	32,64	8736	32,41	Sur+vol/2 0,325	45 €
salle Oisans	19x10	190	5,68	760	2,82	Sur+vol/2 0,0425	6 €
Salle moucherotte	22x12	264	7,89	1848	6,86	Sur+vol/2 0,075	10 €
Salle Chartreuse	14x14	196	5,86	784	2,91	Sur+vol/2 0,045	6 €
Salle de musculation	18x7,5	135	4,03	432	1,60	Sur+vol/2 0,035	5 €
Petite Salle étage	5,7x7,5	43	1,29	138	0,51	Sur+vol/2 0,0025	0,35 €
S.réunions	forfait 10€/h						
club house	forfait 20€/j						
Terrains extérieurs	forfait 3€/h						
Total Général		3346,00	100,00	26958,00	100	1,00	138,35

SURFACES PONDEREES en vigueur
Coeff.de pondération
Sur+vol/2
0,53
Sur+vol/2
0,3
Sur+vol/2
0,04
Sur+vol/2
0,07
Sur+vol/2
0,04
Sur+vol/2
0,035
Sur+vol/2
0,0025
0,35 €
0,02
1,00